



## ASSO B

Envie de te confronter au monde professionnel durant tes études ? \*

L'Asso B est ce qu'il te faut ! Association à but pédagogique, l'Asso B se veut être une passerelle entre le monde professionnel et le monde scolaire pour les étudiants en architecture. Mise en place en 1999 par des étudiants de l'ENSA-PB, elle s'emploie dès lors à établir des missions rémunérées auprès d'agences ou d'organismes œuvrant dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, du design, du paysage, du maquettage, de la scénographie, du graphisme, de l'informatique, de l'économie de la construction...

\* sans te faire exploiter...

### Comment ça marche ?

La vocation de l'Asso B est de fluidifier le passage au monde professionnel pour les étudiants architectes, tout en faisant rayonner la culture belleilloise dans un cadre opérationnel.



Pour ce faire, l'association fournit aux étudiants désireux de travailler en agence, des **contrats d'étude**, contrats leur permettant d'effectuer des missions de plus ou moins courte durée avec un salaire minimum assuré pour l'étudiant et des charges réduites à payer pour l'organisme d'accueil. Une seule condition : la mission proposée doit représenter un **apport pédagogique** pour l'étudiant dans le cadre de sa formation architecturale !

En parallèle, l'Asso B entretient également un **réseau de partenaires professionnels** à la recherche de collaborateurs étudiants, en proposant régulièrement des offres d'emploi à ses adhérents. L'Asso B organise également des sessions ateliers afin de préparer les étudiants désireux aux réalités du monde professionnel (CV, entretien, ...).

Au sein de l'ENSA-PB, l'Asso B agit en tant que **mécène** en soutenant des projets à caractère pédagogique et opérationnel.

L'Asso B et l'étudiant signent un **ordre de mission**



Attention, ce contrat n'est ni une convention de stage, ni un contrat de travail ! Le contrat d'étude permet de déclarer le travail de l'étudiant à l'URSSAF et lui permet ainsi de cotiser sur ses missions professionnelles tout en ayant un salaire minimal assuré.

A l'issue de sa mission, il sera demandé à l'étudiant de remplir un **court rapport** sur sa mission (attentes, expérience acquise, compétences...). Celui-ci n'est pas une évaluation, mais a pour but de partager les **apports pédagogiques** perçus par l'étudiant. Ces données pourront être utilisées dans le cadre d'études statistiques liées au fonctionnement de l'Asso B.



### Qu'est ce qu'un contrat d'étude ?

Le contrat d'étude lie l'étudiant, l'Asso B et l'organisme d'accueil.

1

L'agence et l'étudiant déterminent la **durée** et le **salaire** de la mission



=

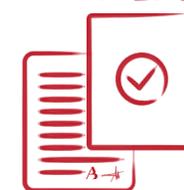


2

L'agence et l'Asso B signent un **contrat d'étude**



=



3

### Comment adhérer à l'Asso ?

Pour devenir adhérent, il suffit de nous envoyer par mail à l'adresse **contact@assob.fr** une demande d'adhésion, accompagnée des documents suivants :

- Carte Vitale (+ attestation de droit à la sécurité sociale)
- Carte d'Identité (pour les étudiants étrangers, un titre de séjour en cours de validité)
- Carte d'étudiant de l'ENSA Paris Belleville
- RIB au nom de l'étudiant

Une fois les documents validés, un **règlement de 15 €** vous sera demandé, permettant de valider votre adhésion pour l'**année universitaire en cours**.

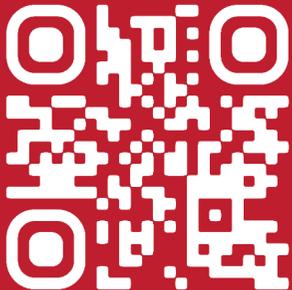
# Contact

Asso B

Adresse : 60 Boulevard de la Villette 75019 Paris

Mail : [contact@assob.fr](mailto:contact@assob.fr)

Permanence : Jeudi de 18 h à 20 h (en salle des professeurs, RDC gauche en entrant dans l'école)



[www.assob.fr](http://www.assob.fr)

Quels sont les avantages à adhérer à l'Asso B?

Une expérience professionnelle accrue!



Les **missions-études** sont l'occasion pour les étudiants de s'essayer à de **multiples domaines**: urbanisme, chantier, paysage, patrimoine... De plus, elles permettent aux étudiants diplômés de disposer d'un **CV enrichi** et d'une connaissance accrue des étapes du projet architectural (esquisse, PC, DCE, DET, OPR...)

Une rémunération plus juste!

Grâce au système des **contrats d'étude**, la structure d'accueil est exemptée des cotisations patronales. De ce fait, ce contrat offre une **rémunération plus avantageuse** qu'un contrat de travail classique. Par ailleurs, l'Asso B impose un **minimum** facturé de 115€ HT, soit **84,46 € net pour une journée-étude**, soit 7h de travail. La rémunération de l'étudiant sous contrat se négocie entre lui et la structure d'accueil et peut être plus ou moins haute en fonction de l'expérience requise, la difficulté de la mission, etc.



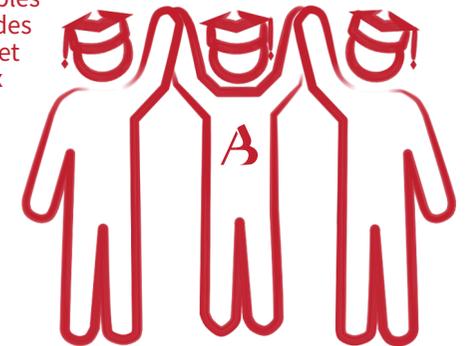
Plus de liberté!

Les missions d'étude peuvent durer de **quelques jours à quelques mois** dans la limite de 130 jours-études par année civile. Les missions longues sont limitées à 6 mois et sont renouvelables sous condition. Le planning des missions est ainsi plus **flexible** et offre **plus de liberté** aux étudiants sous contrat.



Un contrat simplifié!

Contribue à améliorer la vie étudiante!



L'Asso B agit en tant que **mécène** au sein de l'école en soutenant notamment financièrement, et dans la mesure de ses moyens, divers **projets étudiants**, workshops ou autres contributions utiles. Par exemple, l'Asso B a financé l'achat d'une nouvelle découpeuse laser pour l'Atelier maquette.

Les étudiants porteurs de projet peuvent soumettre une demande de financement à l'adresse [contact@assob.fr](mailto:contact@assob.fr)

Grâce au système des contrats d'étude, l'étudiant sous contrat ne dépend que de l'**Asso B** qui se charge de déclarer son travail sous le statut étudiant et lui fournit ses **fiches de paye**. La rémunération de la mission par la **structure d'accueil** se fait par le paiement de **factures** à l'Asso B qui rémunère par la suite l'étudiant sous contrat.

